

# GUIDE DE LECTURE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE – 1<sup>er</sup> FEVRIER AU 16 MARS 2024

## Pourquoi une enquête publique ?

Le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) est un **document de planification et d'urbanisme d'échelle régionale** qui régit l'utilisation du sol et la protection de l'environnement en Île-de-France. Il détermine l'aménagement du territoire pour les 12 millions d'habitants d'ici 2040.

La révision du SDRIF initiée en novembre 2021, afin d'élaborer un **SDRIF-Environnemental ou SDRIF-E**, s'appuie sur une large concertation des habitants, des acteurs associatifs et privés et des collectivités de la Région, dans laquelle s'inscrit l'enquête publique, qui se déroulera du **1<sup>er</sup> février au 16 mars 2024**.

Une première version du SDRIF-E a été votée par les élus régionaux le 12 juillet 2023. C'est cette version qui est soumise à enquête publique. Cette enquête publique a pour but d'informer le public sur le contenu du projet de nouveau schéma directeur et de lui permettre d'émettre des observations et des avis sur celui-ci. Elle vise à prendre en compte les intérêts de chacun dans l'élaboration de ce schéma directeur, qui aura un impact sur le cadre de vie de tous les Franciliens au cours des deux prochaines décennies.

L'enquête est menée sous l'égide d'une Commission d'enquête indépendante, nommée par le tribunal administratif de Montreuil et composée de 17 commissaires enquêteurs, et présidée par M. Chaulet. A la fin de l'enquête, les commissaires enquêteurs rédigeront un rapport incluant une synthèse des observations et des avis émis par les citoyens. Le rapport de la commission d'enquête sera rendu public et ses recommandations seront prises en compte pour faire évoluer le SDRIF-E. Le document ainsi modifié sera soumis au vote des élus régionaux à l'été 2024.

## Qu'est-ce que le dossier d'enquête publique ?

Le dossier d'enquête publique contient l'ensemble des pièces qui composent le SDRIF-E, ainsi que les différents bilans et synthèses ayant contribué à son élaboration. Il contient également les avis des personnes publiques associées à cette élaboration. Il rassemble toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet par le public.

## Le contenu du dossier d'enquête

### Dossier 1 : Introduction

#### Pièce 1.0 : Guide de lecture du dossier d'enquête publique

#### Pièce 1.1 : Notice explicative de l'enquête publique

Ce document présente l'organisation et le déroulement de l'enquête publique, ainsi que la procédure d'élaboration à l'issue de l'enquête.

#### Pièce 1.2 : Synthèse non technique du SDRIF-E

Ce résumé des différents documents qui constituent le SDRIF-E vise à expliquer le schéma à des non-spécialistes des politiques d'aménagement du territoire.

### Dossier 2 : Le projet de SDRIF-E arrêté par le Conseil Régional

#### Pièce 2.1 : Le Projet d'Aménagement Régional

Il exprime les fondements du SDRIF-E, ses objectifs et ses ambitions d'aménagement pour une région sobre, polycentrique et résiliente.

#### Pièce 2.2 : Les Orientations Réglementaires

Ce document présente l'ensemble des normes qui devront être déclinées dans les documents d'urbanisme locaux.

#### Pièce 2.3 : L'Évaluation Environnementale Stratégique

Cette évaluation analyse les impacts du SDRIF-E sur l'environnement et explicite les choix d'aménagement retenus et leurs conséquences.

#### Pièce 2.4 : Les 3 cartes réglementaires

Au nombre de trois, ces cartes thématiques déclinent dans tout le territoire francilien les orientations réglementaires du SDRIF-E.

#### Pièce 2.5 : Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Ce résumé présente une synthèse des résultats et des modalités de l'évaluation environnementale.

### Dossier 3 : Les enseignements de la concertation

#### Pièce 3.1 : Bilans des Garants de la CNDP

Les garants désignés par la Commission nationale de débat public pour évaluer les actions de concertation menées par la Région, en 2022 et en 2023, ont rédigé des bilans afin de rendre compte de leur travail et de leurs avis sur la concertation organisée par la Région.

#### Pièce 3.2 : Bilan de la concertation organisée au titre du code de l'environnement

Ce document présente les modalités de la concertation organisée au titre du code de l'environnement du 16 septembre au 15 décembre 2023 et les résultats obtenus, ainsi que les réponses de la Région aux observations et proposition du public et des garants de la CNDP.

#### Pièce 3.3 : Synthèse de la concertation

Ce document présente à la fois les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus lors des 3 phases de concertation organisées par la Région, de mars 2022 à mai 2023.

### Dossier 4 : Les avis des personnes publiques associées sur le projet de SDRIF-E

#### Pièce 4.1 : Recueil des avis des Personnes Publiques Associées

Ce recueil rassemble l'ensemble des avis recueillis dans le cadre de la concertation des personnes publiques associées de septembre à décembre 2023.

#### Pièce 4.1.bis : Additif au recueil des avis des Personnes Publiques Associées

Suite à une erreur de réception, un avis a été ajouté au recueil PPA après son impression.

#### Pièce 4.2 : Recueil des avis de la CTAP

Ce second recueil rassemble l'ensemble des avis reçus dans le cadre de la consultation organisée par la Région afin de recueillir l'avis des membres de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

### Dossier 5 : Annexes techniques sur le projet de SDRIF-E

#### Pièce 5.1 : Note sur les enjeux environnementaux

Cette note aborde les enjeux environnementaux du SDRIF-E ayant fait l'objet d'observations de l'autorité environnementale.

#### Pièce 5.2 : Note sur les modifications du SDRIF-E suite à la loi ZAN

Cette note présente les modifications à venir du projet de SDRIF-E suite à la promulgation de la loi du 20 juillet 2023.

### Dossier 6 : Pièces administratives

#### Pièce 6.1 : Délibération n°CR 2021-067

Délibération de mise en révision du SDRIF

#### Pièce 6.2 : Délibération n°CR 2022-009

Délibération sur les modalités d'organisation de la concertation

#### Pièce 6.3 : Délibération n°CR 2023-028

Délibération d'arrêt du projet de SDRIF-E

#### Pièce 6.4 : Arrêté n°2023-553

Prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique

## Sommaire des différentes pièces constitutives du dossier d'enquête

### Dossier 1 : Introduction

#### Pièce 1.1 : Notice explicative de l'enquête publique

1. Identification du maître d'ouvrage
2. Objectifs de la révision du SDRIF-E
3. Processus d'élaboration du SDRIF-E avant l'enquête publique
4. Organisation et déroulement de l'enquête publique
5. Suite d'élaboration de la procédure à l'issue de l'enquête publique

### Pièce 1.2 : Synthèse non technique du SDRIF-E

1. Qu'est-ce que le SDRIF-E ?
2. Qu'y a-t-il dans le SDRIF-E ?
3. Comment le SDRIF-E va-t-il s'appliquer chez moi ?

### Dossier 2 : Le projet de SDRIF-E arrêté par le Conseil Régional

#### Pièces 2.1 et 2.2 : Projet d'aménagement régional et Orientations réglementaires

Cinq chapitres thématiques :

1. Un Environnement protégé pour le mieux-être des franciliens
2. Une gestion stratégique des ressources franciliennes : sobriété, circularité et proximité
3. Vivre et habiter en Île-de-France : des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités
4. Conforter une économie compétitive souveraine, engagée dans les grandes transitions
5. Améliorer la mobilité des franciliens grâce à des modes de transports robustes, décarbonés et de proximité

#### Pièce 2.3 : Evaluation environnementale stratégique (EES)

1. Présentation du SDRIF-E
2. Articulation du SDRIF-E avec les autres plans et programmes
3. Etat initial de l'environnement et perspectives d'évolutions
4. Analyse des incidences probables du SDRIF-E sur l'environnement
5. Explication des motifs ayant conduit aux choix du SDRIF-E
6. Principales mesures pour éviter, réduire, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement
7. Critères, indicateurs et modalités de suivi de la mise en application du SDRIF-E
8. Déroulé de l'évaluation et éléments de méthode

#### Pièce 2.4 : Cartes Réglementaires

Carte 1 : Maîtriser le développement urbain

Carte 2 : Développer l'indépendance productive régionale

Carte 3 : Placer la nature au cœur du développement régional

#### Pièce 2.5 : Résumé de l'Evaluation environnementale stratégique

1. Présentation du SDRIF-E
2. La structure du SDRIF-E
3. L'articulation du SDRIF-E avec les autres documents d'urbanisme et d'environnement
4. L'état initial de l'environnement et les principaux enjeux retenus pour l'élaboration du SDRIF-E
5. Analyse des incidences probables du SDRIF-E sur l'environnement
6. Les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les incidences du SDRIF-E sur l'environnement

7. La justification des choix du SDRIF-E
8. Le suivi et l'évaluation
9. Démarche de l'évaluation environnementale du SDRIF-E

### Dossier 3 : Les enseignements de la concertation

#### Pièce 3.1 : Bilan des garants de la CNDP

Bilan de la concertation au titre du code de l'environnement, du 16 septembre 2022 au 15 décembre 2023 :

1. Le travail préparatoire des garants
2. Avis sur le déroulement de la concertation
3. Synthèse des arguments exprimés
4. Demande de précisions et recommandations

Bilan de la mission d'appui méthodologique à la concertation au titre du code de l'urbanisme du 16 décembre 2022 au 31 mai 2023 :

1. La concertation avec le grand public
2. La concertation avec les collectivités et les partenaires
3. Conclusion générale

#### Pièce 3.2 : Bilan de la concertation organisée au titre du code de l'environnement

1. Le projet d'élaboration du SDRIF-E
2. Le déroulement et les modalités de la concertation
3. Synthèse quantitative des avis
4. Analyse thématique des avis
5. Réponses au bilan des garants de la CNDP

#### Pièce 3.3 : Synthèse de la concertation

1. Le projet d'élaboration du SDRIF-E
2. Les moyens de communication
3. Les modalités de concertation
4. Les résultats de la concertation

### Dossier 4 : Les avis des personnes publiques associées sur le projet de SDRIF-E

#### Pièce 4.1 : Recueil des avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

1. Introduction – Résultats de la concertation
2. Avis du CESER
3. Avis de l'Etat
4. Avis des Chambres consulaires
5. Avis des Conseils Départementaux, de la Métropole du Grand Paris et de la Ville de Paris
6. Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
7. Avis des Parcs Naturels Régionaux (PNR)

#### Pièce 4.1.bis : Additif au recueil des avis des Personnes Publiques Associées

### Pièce 4.2 : Recueil des avis de la CTAP

1. Introduction – Résultats de la consultation
2. Avis des Conseils Départementaux
3. Avis des Etablissements Publics Territoriaux
4. Avis de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise
5. Avis des Communautés d'Agglomération
6. Avis des Communautés de Communes
7. Avis des Communes

## Comment participer à l'enquête publique ?

Consulter le dossier d'enquête publique :

Sur la **plateforme numérique dédiée à l'enquête publique** :

[www.registre-numerique.fr/sdrif-e](http://www.registre-numerique.fr/sdrif-e).

Dans chacun des **158 lieux d'enquête** dont la liste complète est disponible en ligne à l'adresse ci-dessus.

Au siège du **Conseil Régional** d'Île-de-France : 2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE.

Assister à la réunion publique :

Le **jeudi 29 février 2024** de 19h30 à 22h30, au Forum des Images.

2 rue du Cinéma, 75001 PARIS (accès par RER et métro, station Châtelet-les-Halles).

Rencontrer la Commission d'enquête lors de permanences :

La Commission d'enquête assure **240 permanences** dans les lieux d'enquête afin de rencontrer le public, de l'informer et de recueillir ses observations.

La liste de ces permanences est disponible en ligne :

[www.registre-numerique.fr/sdrif-e](http://www.registre-numerique.fr/sdrif-e).

Laisser son avis et ses observations :

**Sur un registre papier** : mis à disposition dans chacun des lieux d'enquête d'Île-de-France.

**Via le registre électronique :**

[www.registre-numerique.fr/sdrif-e](http://www.registre-numerique.fr/sdrif-e)

**Par courrier :**

Conseil Régional d'Île-de-France  
Mission SDRIF-E, Pôle Logement, aménagement et transports,  
2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE.

**Par e-mail :**

[sdrif-e@mail.registre-numerique.fr](mailto:sdrif-e@mail.registre-numerique.fr)